



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 23 juillet 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Avis du Conseil Communautaire avant le dépôt d'une demande de concession d'occupation du domaine public maritime au bénéfice de la commune de Bastia.

L'an Deux Mille dix-huit, le 23 juillet à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS :

Serena BATTESTINI, Jean BIAGGINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Emmanuelle DE GENTILI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Jacques PADOVANI, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Céline SIMONI PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Marie-Paule HOUEMER	à	Jean ZUCCARELLI
Mattea LACAVE	à	Ivana POLISINI
Marie-Dominique CARRIER	à	Linda PIPERI
Jean-Louis MILANI	à	Jean-Jacques MASSONI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Marie-Dominique GIAMARCHI	à	Céline SIMONI PIACENTINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Guy ARMANET	à	Henri POYET

QUORUM : 21

ABSENTS :

Angèle BRUNINI, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Valérie BIANCHI, Thérèse LORENZI, Etienne PERFETTI, Jean-Michel SAVELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 23 juillet 2018

Objet : Avis du Conseil Communautaire avant le dépôt d'une demande de concession d'occupation du domaine public maritime au bénéfice de la commune de Bastia.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article R2124-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du district en communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la CAB ;

Vu le projet de réalisation par la ville de Bastia, d'un cheminement contournant la citadelle de Bastia dénommé « Aldilonda ». Ce cheminement destiné aux modes de circulation doux, constitue le chaînon manquant d'un projet de plus grande envergure à l'échelle de la commune de Bastia : « le spassimare » ;

Considérant que ce projet d'un coût prévisionnel de 4 113 250.00 € HT s'intègre dans le paysage, dont le démarrage des travaux est prévu à l'automne ;

Considérant qu'étant donné que le tracé « d'aldilonda » se situe principalement sur le domaine public maritime (DPM), la ville de Bastia a sollicité l'état afin d'obtenir une autorisation d'occupation du DPM ;

Considérant que dans le cadre de l'instruction de cette demande, l'avis de l'établissement public de coopération intercommunale territorialement concerné, en l'espèce la CAB a été sollicité avant l'ouverture de l'enquête publique prévue début septembre ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

A la majorité (Abstention M. Zuccarelli et M. Riolacci)

D'émettre un avis favorable à la réalisation du projet « Aldilonda » porté par la ville de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

29 AOUT 2018

CERTIFIE EXECUTOIRE

LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification